Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire,

M. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Débora, M. FRITSCH Hubert, Mmes WIOLAND Céline, DE ALMEIDA PIRES Sandra et M. BETSCH Pascal.

Absents excusés : M. HOEFLER Thierry donne procuration à M. EHRHART Yves, Mme ROTH Silke donne procuration à M. HERRMANN Luc et M. DESCHAMPS Joël donne procuration à Mme LOTZ Suzanne.

**57. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 est adopté à l’unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

**58. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l’élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L 2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

DESIGNE Madame TSCHUDY Isabelle en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Adopté à l’unanimité.

**59. Déclaration d’Intention d’Aliéner**

La Commune a transmis à la Communauté de Communes la déclaration d’intention d’aliéner, sans intention de préempter, concernant les ventes :

* Section n° 01 parcelle n° 548/329 pour une superficie totale de 7.02 ares, bâti sur terrain propre, Rue Principale.

**60. Budget Primitif 2024 – Décisions modificatives**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu’il faut compléter les dépenses de salaire et mettre 4 420.00 € de crédit pour le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales dont on n’a pas le montant en début d’année.

Le Conseil Municipal,

* ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Section de Fonctionnement** |  |
| **Article** | **Intitulés** | **Montant** |
| 615221 | Bâtiments publics | * 4 420.00 € |
| 615231 | Voirie | * 4 000.00 € |
| 64111 | Rémunération principale | 4 000.00 € |
| 7392221 | Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | 4 420.00 € |

Adopté à l’unanimité.

**61. Budget – Compte Financier Unique (CFU)**

L’article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l’exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l’exercice 2026.

La mise en œuvre du compte financier unique est définitive, dès lors que la collectivité a procédé à son adoption une première fois pour un exercice.

Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le compte financier unique :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs M14,

- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

La Commune de Goxwiller remplit les conditions précitées.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Madame le Maire

* CERTIFIE et VALIDE la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et l’ensemble des budgets annexes de la Commune dès les comptes de l’exercice 2024 (produits en 2025).

Adopté à l’unanimité.

**62. Prévisions Budgétaires 2025**

* Conformément à l’article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à :
  + Autoriser Madame le Maire, en tant qu’ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du Budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
* Le budget Primitif 2025 sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la séance de mars 2025.

Afin d’assurer la continuité normale de la gestion financière de la Commune et d’honorer les dépenses d’investissement jusqu’à cette date pour faire face à des besoins d’équipement urgents, il est proposé d’autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater et donc payer des dépenses d’investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l’année précédente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

* AUTORISE Madame le Maire en tant qu’ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du prochain budget, dans la limite du quart (soit 25 %) des crédits ouverts dans cette section au titre du Budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté à l’unanimité.

**63. Travaux de réfection de toiture – Maison des Associations et Maison des Sport**

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

* DECIDE DE PREVOIR des travaux de réfection de toiture pour la Maison des Associations et la Maison des Sports au Budget Primitif 2025, d’un montant de 20 000.00 €
* CHARGE Madame le Maire de faire les demandes de subvention et l’autorise à signer les documents nécessaires.

Adopté à l’unanimité.

**64. Remboursement assurance – sinistre RD 1422 lampadaire**

Suite à l’accident survenu le 26 août 2024 sur la RD 1422 au niveau du Rond-point en venant de Gertwiller, l’assurance Groupama prend en charge le sinistre du lampadaire dans sa totalité.

Le Conseil Municipal,

* ACCEPTE le chèque de 292.00 € de l’Assurance Groupama représentant le montant de la franchise, du dossier de l’accident.

Adopté à l’unanimité.

**65. Divers**

1. **Location – Die Aue et autres**

Madame le Maire informe les Conseillers qu’à ce jour, deux candidats seraient intéressés par cette location.

1. **Recensement 2025 de la Population – Recrutement d’agents recenseurs**

Une personne s’est présentée pour effectuer le recensement de la population mi-janvier 2025. Une deuxième personne est nécessaire pour couvrir toute la commune.

Pour information, **la première formation pour effectuer le recensement est le 6 janvier 2025**.

Le recensement a lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Veuillez-vous adresser en Mairie pour tous renseignements complémentaires.

1. **Travaux d’Urbanisme - Rue du Cimetière**

Pour la sécurité de l’entrée de la Rue du Cimetière, des travaux en cours éviteront des voitures sur la route.

Le secrétaire de séance : Le Maire :

Isabelle TSCHUDY Suzanne LOTZ